

Budget rectificatif 4/2008: excédent résultant de l'exécution de l'exercice budgétaire 2007

2008/2094(BUD) - 05/06/2008 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 612 voix pour, 13 contre et 10 abstentions, une résolution qui vise à approuver, sans le modifier, le projet de budget rectificatif n° 4/2008 de l'Union.

Le rapport avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par M. Kyösti **VIRRANKOSKI** (ALDE, FI), au nom de la commission des budgets.

Dans la foulée, le Parlement rappelle que ce projet de budget visait uniquement à inscrire dans le budget 2008, l'excédent de l'exercice 2007, soit **1.528.833.290 EUR**. Cet excédent était principalement dû à un sur-enregistrement en recettes de 72.957.868 EUR et à une sous-exécution des dépenses de 1.579.386.212 EUR, ainsi qu'à un solde négatif des échanges monétaires de l'ordre de -123.510.791 EUR.

Le Parlement indique enfin que, par rapport aux années précédentes, la sous-exécution des crédits de paiement a été réduite.